

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 JANVIER 2016**

**Délibération  
n° 2016.01.003**

**Rapport annuel sur la  
situation de  
GrandAngoulême en  
matière de  
développement  
durable**

**LE VINGT SEPT JANVIER DEUX MILLE SEIZE à 16h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 janvier 2016**

**Secrétaire de séance** : Danielle CHAUVET

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Vincent YOU, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Véronique ARLOT, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Ont donné pouvoir** :

François NEBOUT à Catherine DEBOEVERE, Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Jacques DUBREUIL à Isabelle FOSTAN, Maud FOURRIER à Jean-François DAURE, Isabelle LAGRANGE à Patrick BOURGOIN, Elisabeth LASBUGUES à Xavier BONNEFONT, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Excusé(s)** :

Guy ETIENNE, Françoise COUTANT, Armand DEVANNEAUX

**Absent(s)** :

François NEBOUT, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Jacques DUBREUIL, Maud FOURRIER, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JANVIER 2016**

**DELIBERATION  
N° 2016.01.003**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /  
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

**RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION DE GRANDANGOULEME EN MATIERE DE  
DEVELOPPEMENT DURABLE**

Par application de l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite "Grenelle 2", GrandAngoulême présente à l'occasion du débat d'orientations budgétaires un état des lieux de la situation interne et territoriale des actions menées pendant l'année écoulée en matière de développement durable, ainsi que les perspectives futures.

Le rapport développement durable 2015 de GrandAngoulême met en évidence l'avancement du projet d'agglomération solidaire 2015-2025 en fonction des 5 finalités du développement durable :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- Cohésion sociale et solidarité territoriale et entre les générations,
- Epanouissement de tous les êtres humains,
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ce rapport a été réalisé en transversalité avec l'ensemble des directions de GrandAngoulême et piloté par le comité opérationnel agenda 21, instance de partage et de dialogue pour la prise en compte du développement durable dans les politiques de l'agglomération.

Les conclusions sont les suivantes, après analyse de 68 actions menées par GrandAngoulême :

- Des stratégies sont existantes ou en cours de définition dans la plupart des finalités du développement durable : PLUi, schémas directeurs culturels, énergétiques, ... Elles constituent un socle pour la mise en œuvre opérationnelle du développement durable,
- En 2016, une participation citoyenne ou une dynamique de co-construction avec les acteurs du territoire sera au cœur de nombreux projets (18 % des actions) : schéma directeur énergétique, concertation BHNS et restructuration du réseau de transport, concertation sur la gestion future des déchets ménagers, ...,
- L'animation, la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs (collectivités, publics, acteurs socio-économiques) est au cœur de l'action de GrandAngoulême pour 63 % de ces actions. Cela traduit l'indispensable accompagnement pour un changement durable des comportements au travers notamment : du programme local de prévention des déchets, des programmes pédagogiques, ...,
- 26 % sont le fait d'une « mutualisation » entre collectivités,
- 79 % bénéficient d'un partenariat extérieur,
- 61 % mobilisent plusieurs services en interne, illustrant une transversalité déjà existante,
- 41 % bénéficient d'un co-financement. Cela récompense l'engagement volontaire de l'agglomération, notamment en matière de transition énergétique.

.../...

Des recommandations sont proposées pour une prise en compte toujours plus importantes du développement durable dans les politiques de GrandAngoulême :

- ➔ La transversalité, existante, est à conforter, en mobilisant au mieux les directions et élus :
  - dans le cadre du comité opérationnel agenda 21, afin de s'assurer notamment de la cohérence et de la transversalité des approches stratégiques en matière de développement durable
  - par des formations
  - grâce à une évaluation concertée et partagée de ces actions
  
- ➔ Le principe de développement durable de participation citoyenne doit être renforcé. Pour chaque projet, une analyse et une définition des modalités de participation devraient être réalisées en respectant la méthodologie décrite dans la charte de la participation citoyenne en cours d'élaboration sous l'égide du conseil de développement.

Vu les articles L 2311-1-1 et D 2311-15 du code général des collectivités territoriales,

Ce rapport ayant fait l'objet d'une présentation à la commission ressources prospectives du 12 janvier 2016,

**Je vous propose :**

**DE PRENDRE ACTE** du rapport sur la situation de GrandAngoulême en matière de développement durable.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>05 février 2016</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>08 février 2016</b>